



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale

n° 2022-21

Affaire suivie par :

Isabelle POUGET

Chargé d'ingénierie de formation

Tél : 05 36 25 83 76

Mél : isabelle.pouget@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 23 juin 2022

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'école inclusive- année scolaire 2022-2023

Référence : Bulletin officiel n°25 du 23 juin 2022 - circulaire du 9 juin 2022

Des modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'école inclusive, construits autour d'une grande thématique de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, sont organisés au niveau académique, inter-académique ou national, à l'attention des personnels des premier et second degrés.

Pour l'année 2022-2023, trois grands axes ont été retenus :

- prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève.
- travailler en équipe et avec les partenaires.
- se former dans un contexte professionnel spécifique.

La liste de l'ensemble des modules de formation d'initiative nationale répartis par thèmes est consultable dans le bulletin officiel n°25 du 23 juin 2022 à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo25/MENE22216903C.htm>

Pour 2022-2023, l'académie de Toulouse propose quatre modules d'une durée de 25H chacun :

➤ **Identifiant : 22NDGS6012**

Titre : [L'école inclusive et la scolarisation d'élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme dans le premier degré](#)

Public : enseignants non spécialisés du premier degré, personnels non enseignants (AESH, personnels des collectivités)

Opérateur principal : DSDEN du Tarn et Garonne Montauban

Durée : 25 heures – du 22 mai au 26 mai 2023 mercredi inclus.

➤ **Identifiant : 22NDGS6026**

Titre : [Scolariser des élèves ayant des difficultés psychologiques à manifestation comportementale](#)

Public : enseignants spécialisés exerçant dans le second degré

Opérateur principal : rectorat de Toulouse / INSPÉ Toulouse Occitanie-Pyrénées

Durée : 25 heures - du 16 au 19 janvier 2023 mercredi inclus.

➤ **Identifiant : 22NDGS6034**

Titre : **Scolariser les élèves porteurs d'un trouble spécifique des apprentissages**

Public : enseignants non spécialisés, AESH

Opérateur principal : Rectorat de Toulouse / INSPÉ Toulouse Occitanie-Pyrénées

Durée : 25 heures - du 6 au 9 Mars 2023 mercredi inclus.

➤ **Identifiant : 22NDGS6097**

Titre : **Collaborer au service du parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers**

Public : enseignants spécialisés exerçant dans le second degré

Opérateur principal : rectorat de Toulouse / INSPÉ Toulouse Occitanie-Pyrénées

Durée : 25 heures - du 30 janvier au 2 février 2023 mercredi inclus.

Pour candidater sur l'ensemble des formations d'initiative nationale proposées, les personnels intéressés **doivent compléter le formulaire accessible via le lien indiqué à la fin de ce paragraphe.**

Attention : pour compléter le formulaire, les personnels devront se munir au préalable de leur adresse mail professionnelle académique, du code UAI ou RNE de leur établissement d'affectation (7 chiffres + 1 lettre), de leur ancienneté générale de service en années/mois/jours (indiquée dans I-Prof), du code et du libellé complet de chaque stage demandé.

Trois vœux maximum de formation sont possibles.

Veiller à respecter le public ciblé pour chaque stage.

La date limite d'enregistrement des candidatures est fixée au **6 juillet 2022**.

<https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/GZoSLI2U0G/k/bG49PX6>

Les candidatures seront ensuite examinées pour validation :


- par les directions des services départementaux de l'éducation nationale pour les personnels enseignant dans le premier degré. Les frais de mission sont imputés sur le BOP 140 géré par les directions des services départementaux de l'éducation nationale.
- par la directrice de la délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale pour les personnels enseignant dans le second degré. Les personnels du premier degré enseignant dans le second degré (ULIS ; SEGPA....) relèvent de cette procédure.

La validation de l'ensemble des candidatures appartient en dernier ressort au Ministère.

Calendrier MIN Ecole Inclusive 2022-2023

Candidature	Du 24 juin au 6 juillet 2022
Validation des candidatures au niveau départemental (1er degré) et académique (2d degré)	Du 7 juillet au 13 juillet 2022
Validation des candidatures au niveau national	Fin septembre 2022
Mise en oeuvre des MIN	Octobre 2022- juin 2023

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion possible de ces informations auprès des personnels concernés.

Pour le recteur et par délégation
la directrice de la délégation académique
à la formation des personnels
de l'éducation nationale

Marie SAINT-MICHEL